Financement des programmes établis

exclut les provinces de ce domaine. Il risque de chasser les meilleurs médecins et chirurgiens ou de les rendre tellement malheureux qu'ils ne feront pas de leur mieux.

Le gouvernement fédéral fait ce qui, d'après lui, est mal. Il impose une double facturation aux provinces, il fait payer deux fois. Je doute que le gouvernement fédéral soit dans la légalité en reprenant les services médicaux sans modifier l'acte de l'Amérique du Nord britannique. Je doute que le gouvernement du Canada ait le droit de prendre de l'argent provenant des provinces et de le mettre dans une caisse spéciale. Ce n'est pas bon et ce n'est pas bien. Il ne pénalise pas le gouvernement de l'Alberta ou celui d'une autre province. Il pénalise les citoyens, les pauvres comme les riches. Je voudrais que le gouvernement fédéral y réfléchisse de nouveau. Il devrait au moins consulter la Cour suprême pour voir s'il a le droit d'agir de la sorte. Je doute qu'il ait le droit d'entrer la tête, puis de faire passer tout le corps. C'est mauvais.

Je voudrais maintenant traiter des aspects du projet de loi qui concerne l'enseignement. Je ne pense pas que la façon dont le gouvernement fédéral s'est immiscé dans le domaine de l'enseignement est aussi claire que dans le cas des soins médicaux. Il ne domine pas complètement le secteur de l'enseignement, mais il y joue un rôle très important. Soit il maintient les services d'enseignement, soit il les réduit. Voilà ce qui se produit.

D'après les tableaux qui nous ont été remis, l'Alberta recevra 11 millions de dollars de moins en 1983-1984 à cause du projet de loi C-12. Ce n'est pas rien! C'est une grosse partie des moyens financiers de la province. En 1984-1985, il y aura une nouvelle diminution de 24 millions. Toutes les provinces subiront une diminution de leur budget, même les Maritimes qui sont dans une passe difficile. Seuls les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon, qui ne sont pas des provinces, seront épargnés. En 1983, 1984 et 1985, le projet de loi C-12 entraînera des coupures budgétaires de 378 millions de dollars. Cela aura d'énormes répercussions sur le budget de toutes les provinces, surtout de celles qui ont déjà des problèmes. L'autre jour, un député a expliqué à quel point le Manitoba avait du mal à comprimer ses coûts tout en assurant les services nécessaires. Le déficit de cette province prend des proportions inquiétantes. Toutes les provinces vont se retrouver dans le même cas.

Si le gouvernement fédéral continue ainsi à accroître ses pouvoirs, nous allons nous retrouver sans provinces. Il viendra un moment où il n'y aura plus de provinces parce qu'elles n'auront plus les moyens de s'administrer. Cela est déjà arrivé à des municipalités. Les coûts ont augmenté jusqu'à ce qu'ils constituent un fardeau trop lourd pour la municipalité. Il existe dans les lois provinciales des dispositions prévoyant la dissolution des municipalités qui se trouvent dans cette situation. Ces dernières disparaissent totalement. Il est donc possible que certaines provinces disparaissent si cette tendance se maintient. Ce serait une catastrophe; ce serait véritablement affligeant.

Je viens tout juste de commencer. En conclusion, nous nous demandons où le gouvernement fédéral va aller chercher l'argent dont il a besoin. J'ai consulté certains documents qui montrent que nous avons prêté de l'argent à bien des pays. Je n'ai rien contre cela si ces prêts permettent à ces pays de se développer et de se débrouiller par eux-mêmes.

• (1650)

Une fois cet argent prêté, en 1977, sans consulter la population, le gouvernement canadien a annoncé qu'il allait transformer ces prêts en subventions en tant que contribution directe du Canada au programme d'action spécial destiné à répondre aux besoins des pays les plus sous-développés. D'après mes chiffres, le Canada a ainsi renoncé à 231 millions de dollars de prêts consentis. Une partie de cette somme a véritablement servi à quelque chose, mais une bonne partie a été complètement gaspillée. Cet argent provenait des contribuables canadiens. Or le gouvernement annonce aujourd'hui aux citoyens qu'il n'a plus les moyens d'améliorer la qualité de l'enseignement ni d'assumer 50 p. 100 des frais médicaux. Il est trop occupé à prêter de l'argent à des pays étrangers. Quelle catastrophe!

M. Ogle: Monsieur le Président, je voudrais poser une question à mon collègue. Nous apprécions toujours les discours du député, et j'ai écouté avec intérêt son histoire de chameau, même si je n'ai pas bien saisi le rapport qu'elle avait avec le débat d'aujourd'hui. D'après les propos du député, il semble qu'il soit contre l'assurance-maladie institutionnalisée. C'est du moins ce que j'ai compris. Ne voit-il pas là une contradiction avec la position officielle de son parti qui semble avoir décidé d'accepter le projet de loi sur la santé? Y a-t-il des divergences d'opinion au sein du caucus?

M. le vice-président: A l'ordre. Je pense que je vais permettre au député de répondre. Je sais que le député de Bow River (M. Taylor) a parlé de l'assurance-maladie au début de son intervention et je pense qu'il existe un rapport général entre les deux sujets, puisque nous discutons des services médicaux à l'étape de la deuxième lecture. Je prie cependant les députés de ne pas aborder un sujet qui a déjà fait l'objet d'un débat. Le projet de loi sur l'assurance-maladie a été renvoyé au comité. Il ne peut pas être étudié à deux endroits en même temps au Parlement. Il reste que la question a été posée, mais nous ne devrions pas perdre de vue cette règle générale.

M. Taylor: Monsieur le Président, j'ai du mal à comprendre comment le député a pu avoir l'impression que j'étais contre l'assurance-maladie. J'ai défendu l'assurance-maladie avec autant de vigueur que n'importe quel autre député à la Chambre, et je continuerai à le faire. Je ne pense pas que quiconque—homme, femme ou enfant—devrait se voir refuser l'accès à l'hôpital ou des soins médicaux à cause d'un manque d'argent. Pour défendre ce droit, je me battrais jusqu'à l'entrée d'un hôpital s'il le fallait. Nous ne nous contenterons pas d'en parler.

Le parti n'est pas divisé non plus au sujet du régime d'assurance-maladie. Si nous en discutons, c'est que nous voulons qu'il demeure efficace ou qu'il soit amélioré, mais cela ne signifie pas que nous nous y opposons. Il n'y a pas de désaccord au sein de notre parti. Nous sommes en faveur du régime d'assurance-maladie. Nous voulons simplement qu'il soit plus équitable pour tous les Canadiens. Nous ne croyons pas que les impôts de certains contribuables doivent être doublés tandis que ceux de certains autres ne le sont pas.

M. McKenzie: Monsieur le Président, je voudrais poser une question au député de Bow River (M. Taylor) qui a une quarantaine d'années d'expérience au sein du gouvernement et qui s'est particulièrement intéressé au régime d'assurance-maladie et à sa mise en œuvre. Durant les nombreuses années